

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 2 octobre 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 septembre 2023 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023
 - 7.5 Transferts budgétaires
8. **Administration et affaires courantes**

- 8.1 Adoption de règlement : Règlement No 602 modifiant le Règlement numéro 534 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1
- 8.2 Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) – Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme « *En Estrie, ça bouge!* »
- 8.3 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Adoption du budget 2024 et acceptation de la quote-part 2024
- 8.4 Autorisation de paiement du décompte final pour les travaux de rechargement granulaire du chemin Mulvena et la reconstruction du chemin Lockwood

9. Développement local et régional

- 9.1 Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis – Demande d'autorisation pour traverser certaines routes de la municipalité – Saison 2023-2024

10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt du second projet de règlement : Règlement No 601 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13

11. Voirie

- 11.1 Autorisation de dépense pour la réparation des chemins Healy et Ouellette

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Autorisation de paiement du décompte progressif no 2 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville **(AJOUT)**
- 13.2 Centraide Estrie – Participation à la campagne de Centraide Estrie **(AJOUT)**
- 13.3 École primaire St-Francis – Appui financier pour le « *Marché de Noël* » **(AJOUT)**
- 13.4 Demande de commandite pour l'album des finissants du Tournesol **(AJOUT)**

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 septembre 2023 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-03Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 122 993,88 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-04Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 728,28 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 1000,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-05Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 60 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2023-10-06Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland dépose les états comparatifs au 30 septembre 2023 des revenus et dépenses comme prévu à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-07Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a procédé à des travaux de rechargement granulaire sur certains chemins et à des travaux d'entretien d'un bâtiment de parc ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à des amendements budgétaires pour fins d'équilibre budgétaire ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux transferts budgétaires suivants :

Transferts budgétaires pour divers travaux			
No poste	Description	Montant débit	Montant crédit
02-320-00-141	« Rémunération – Voirie »	30 000,00 \$	0,00 \$
02-320-00-621	« Gravier – réparation de chemins »	0,00 \$	30 000,00 \$
02-320-00-141	« Rémunération – Voirie »	13 000,00 \$	0,00 \$
02-701-50-522	« Entretien bâtiment et terrain de jeu »	0,00 \$	13 000,00 \$
02-320-00141	« Rémunération – Voirie »	7 000,00 \$	0,00 \$
02-320-17-627	« Asphalte chaude – Contrat »	0,00 \$	7 000,00 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-08

Adoption de règlement : Règlement No 602 modifiant le Règlement numéro 534 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2020-2024, signé le 30 octobre 2019, prévoit que le montant de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU' il a été décidé que cette mesure prend la forme d'une taxe municipale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 534;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland adopte le présent règlement avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-09

Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) – Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite déposer un projet dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » auprès du CSLE ;

- CONSIDÉRANT QUE** le CSLE octroi un montant maximum de 4 000 \$ par organisme ;
- CONSIDÉRANT QUE** le CSLE soutient jusqu'à 90 % des dépenses admissibles des projets retenus ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à assumer un minimum de 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles ;
- CONSIDÉRANT QUE** la période de dépôt pour les projets hiver / printemps 2023-2024 est du 6 octobre au 3 novembre 2023 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** la Municipalité du Canton de Cleveland à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du CSLE dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-10

Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Adoption du budget 2024 et acceptation de la quote-part 2024

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de procéder à l'acceptation de la participation financière 2024 via une quote-part du Canton de Cleveland en regard à cette entente;

- CONSIDÉRANT QU'** il y va de l'intérêt public;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ADOPTER** le budget 2024 du SSIRR tel que présenté.
- D'ACCEPTER** la quote-part 2024 du SSIRR au montant de 177 193,13 \$, tel que présenté à l'intérieur du budget 2024.
- D'AUTORISER** la direction générale à prévoir le montant au budget 2024 et à procéder au versement selon la politique en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-11

Autorisation de paiement du décompte final pour les travaux de rechargement granulaire du chemin Mulvena et la reconstruction du chemin Lockwood

- CONSIDÉRANT** le décompte progressif no 2 – décompte final produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 14 septembre 2023 pour la réalisation du projet de travaux de rechargement granulaire du chemin Mulvena et reconstruction du chemin Lockwood ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la présente demande est payable à l'entreprise *La Sablière de Warwick Itée.* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet se détaillent comme suit, à savoir :

Montant des travaux exécutés	83 082,70 \$
TPS	4 154,14 \$
TVQ	<u>8 287,50 \$</u>

Montant de la présente demande **95 524,34 \$**

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la demande de paiement telle que représentée par la facture no 94039 émise par *La Sablière de Warwick Itée* et recommandée par la FQM le 14 septembre 2023.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement au montant de 95 524,34 \$ taxes incluses auprès de *La Sablière de Warwick Itée*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-12

Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis – Demande d'autorisation pour traverser certaines routes dans la municipalité – Saison 2023-2024

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis pour un droit de passage pour les traverses des chemins Pease, Barr, Bonnar et Saint-Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Bonnar est un chemin fermé et non entretenu en hiver ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis à utiliser les traverses de routes mentionnées ci-dessus, conditionnel au dépôt de la preuve d'assurance responsabilité civile pour la saison 2023-2024.

DE MANDATER le contremaître de la voirie à faire le nécessaire pour permettre le passage des motoneiges en toute sécurité avec la signalisation adéquate.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-13

Dépôt du second projet de règlement : Règlement No 601 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge pertinent de modifier les usages autorisés dans la zone AF13 ;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 14 août 2023, un avis de motion du Règlement numéro 601 a été dûment donné par le conseiller Fernand Leclerc et le premier projet de Règlement déposé ;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2023 sur le premier projet de Règlement numéro 601;
- CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique de consultation a permis de recevoir les commentaires de certains citoyens et que le conseil municipal souhaite apporter certaines modifications au premier projet de règlement ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ADOPTER** le deuxième projet de Règlement numéro 601 *modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone AF13* avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-14

Autorisation de dépense pour la réparation des chemins Healy et Ouellette

- CONSIDÉRANT QUE** les pluies diluviennes du 30 août 2023 ont causé des dommages à plusieurs chemins et ponceaux ;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de refaire l'asphalte sur les chemins Healy et Ouellette ;
- CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise David Lebond Inc., datée du 29 septembre 2023, au coût de 5 441,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à octroyer le mandat d'asphaltage à l'entreprise David Leblond Inc., conformément à la soumission du 29 septembre 2023, au coût de 5 441,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-17-627 « Asphalte chaude – Contrat ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-15

Autorisation de paiement du décompte progressif no 2 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT le décompte no 2 produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 2 octobre 2023 pour la réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville qui inclut la retenue de 10%;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur *Abriart Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet en date du 2 octobre 2023 se détaillent comme suit, à savoir :

Montant des travaux exécutés à ce jour	60 492,60 \$
Montant de la retenue 10%	(6 430,23 \$)
Montant de la présente demande (avant taxes)	57 872,07 \$
Montant de la présente demande (le tout plus les taxes applicables)	<u>66 538,41 \$</u>

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif no 2 tel que recommandé par la FQM.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement pour un montant de 66 538,41 \$ taxes incluses auprès de l'entrepreneur *Abriart Inc.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-16

Centraide Estrie – Participation à la campagne de Centraide Estrie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite soutenir la cause de Centraide Estrie qui contribue à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte de contribuer à la campagne de Centraide Estrie d'une somme de 500 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-17

École primaire St-Francis – Appui financier pour le « *Marché de Noël* »

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire St-Francis organise un « *Marché de Noël* » le 18 novembre prochain afin de financer des activités pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE le « *Marché de Noël* » fait appel à des artisans locaux qui sont invités à promouvoir leurs produits ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte de contribuer au « *Marché de Noël* » de l'école primaire St-Francis d'une somme de 150 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-18

Demande de commandite pour l'album des finissants du Tournesol

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland veut valoriser la réussite scolaire des étudiants de la région ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte de contribuer à l'album des finissants de l'école secondaire du Tournesol d'une somme de 85 \$.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h50 à 20h11

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 2 octobre 2023.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-19

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h11.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 3e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier